Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 10 Juillet 2020

<u>Présents</u>: TRUCHET Sébastien, DAVID Éric, SOL Sébastien, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle.

<u>Absents</u>: HUSTACHE Christiane avec procuration à TRUCHET Sébastien, MICHEL Stéphanie avec procuration à SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia avec procuration à GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric avec procuration à DAVID Éric, DURAZ Sébastien.

- Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs - 3 CMA

Selon l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après propositions formulées auprès des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020 et notamment l'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, sont désignés à l'unanimité, comme titulaires et suppléants les personnes cidessous :

1 - Syndicat du pays de Maurienne (SPM)1 membre titulaire : HUSTACHE Christiane1 membre suppléant : TRUCHET Sébastien

2 - Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

1 membre titulaire: HUSTACHE Christiane

3 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

1 membre titulaire: HUSTACHE Christiane

4 – Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

1 membre titulaire : TRUCHET Sébastien

5 - EPIC Tourisme

1 membre titulaire: HUSTACHE Christiane

6 - Association Cantonale d'Animations La Fourmilière (ACA)

1 membre titulaire: HUSTACHE Christiane

- Election du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur TRUCHET Sébastien, 1er adjoint, déclare la séance ouverte.

- Election du délégué :

1er tour de scrutin : votants : 10

blanc: 00 exprimés: 10

A obtenu: - HUSTACHE Christiane: 10 Voix

Madame HUSTACHE Christiane ayant obtenu 10 voix a été proclamé élu délégué en vue de l'élection des sénateurs.

- Election des suppléants :

1^{er} tour de scrutin : votants : 10

blanc: 00 exprimés: 10

A obtenu : - TRUCHET Sébastien : 10 Voix

- SOL Sébastien : 10 Voix

- HUSTACHE Maurice: 10 Voix

Monsieur TRUCHET Sébastien ayant obtenu 10 voix, Monsieur SOL Sébastien ayant obtenu 10 voix et Monsieur HUSTACHE Maurice ayant obtenu 10 voix sont proclamés élus suppléants en vue de l'élection des sénateurs.